Vaét’hanan

***Le monde matériel à l’image du monde céleste***

*(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Matot Masseï 5712-1952)*

1. Il est dit, dans la Parchat Vaét’hanan : “ Alors, Moché sépara trois villes… pour que tout assassin puisse s’y réfugier ”. Ainsi, se trouve défini le principe des villes de refuge.

Les chemins conduisant vers les villes de refuge avaient une largeur de trente deux coudées. A chaque carrefour, un panneau indiquait : “ Refuge, refuge ”, afin d’en préciser la direction.

Il en fut ainsi matériellement et l’on peut en conclure qu’il en est de même pour les villes de refuge moral, c’est-à-dire pour les paroles de la Torah, ainsi qu’il est dit : “ Les propos de la Torah protègent ” contre celui qui souhaite perpétrer un crime spirituel.

Tous les détails caractérisant une ville de refuge matérielle trouvent donc leur équivalent dans la dimension spirituelle.

2. De fait, le raisonnement inverse devrait être adopté. On ne peut pas dire que ce qui existe matériellement possède son équivalent spirituel. Bien au contraire, la réalité essentielle est celle qui appartient à la dimension morale et la matérialité n’en est que la conséquence, au sein de l’enchaînement des mondes.

Le Chneï Lou’hot Haberit commente l’affirmation selon laquelle “ la Torah, quand elle décrit ce qui se passe ici-bas, fait, en réalité, allusion à ce qu’il y a là-haut ”. Il précise qu’en réalité, la Torah décrit ce qui se passe là-haut. Mais, nous n’en percevons que le sens allusif, concernant ce bas-monde.

Il en est ainsi pour tout ce qui concerne la Torah et donc également pour les villes de refuge. Tous les détails matériels les concernant existent aussi dans la dimension spirituelle. Plus encore, leur existence morale est essentielle et seule leur présence au sein de l’enchaînement des mondes leur confère une équivalence matérielle.

3. Si nous en avions eu le mérite, nous aurions tout reçu par une révélation céleste. Dès lors, nous aurions pu percevoir la dimension spirituelle et nous en aurions déduit ce qu’est l’existence physique.

Tout ce qui existe ici-bas peut être perçu dans sa définition céleste, selon son contour moral. Et, l’on peut en déduire ce qui existe dans le monde.

Mon beau-père, le Rabbi, raconta que son père, le Rabbi Rachab, ne supportait pas qu’on l’interrompt entre le moment où il se lavait les mains, avant le repas et la bénédiction du *Hamotsi*, qui l’introduisait. D’après la Hala’ha, seules une parole ou une longue attente sont considérées comme des interruptions. Mais, le Rabbi ne voulait pas même détourner sa pensée de la bénédiction qu’il devait réciter.

En 5654 ou 5655, des professeurs de médecine découvrirent l’existence d’une artère proche du cerveau, qui est à l’origine de la mémoire et de la concentration. L’un des membres de la famille, le Rav Mena’hem Mendel, son jeune frère, né le 6 Adar 5627, s’extasia de cette découverte et il en fit donc part au Rabbi Rachab, pendant le repas.

Le Rabbi écouta, mais il ne réagit pas. Après avoir prononcé la bénédiction après le repas, il demanda qu’on l’attende un instant. Il se rendit alors dans son bureau et en rapporta un petit manuscrit de ‘Hassidout, rédigé par l’Admour Haémtsahi. Et, il montra que ce texte, en six ou sept lignes, définissait cette artère.

L’Admour Haémtsahi expliquait que cette artère contient un gaz provoquant un mouvement de va et vient, à l’origine de la mémoire et de la concentration. Lorsque l’artère est inclinée vers la partie du cerveau qui est à l’origine de la découverte intellectuelle et, accessoirement, de l’analyse raisonnée, l’homme peut se souvenir. Quand elle est orientée vers la partie du cerveau qui permet la perception profonde de la connaissance, l’homme peut se concentrer. C’est la raison pour laquelle celui qui veut se souvenir lève la tête, alors que celui qui souhaite s’approfondir sur un concept, la baisse.

On interrogea alors le Rabbi Rachab :

“ S’il en est ainsi, l’Admour Haémtsahi devait lui-même être un grand professeur ! ”

Le Rabbi expliqua :

“ Il sut qu’il en était ainsi en observant l’Homme céleste. Il en déduisit que l’on doit en trouver l’équivalent chez l’homme, ici-bas. ”

Combien plus en est-il ainsi pour ce qui est partie intégrante de la Torah, dont la source est, bien évidemment, céleste. Chacun de ses concepts doit donc être observé spirituellement. On doit savoir que la dimension matérielle n’est que la conséquence de la spiritualité, comme le souligne Igueret Hakodech, à la fin du chapitre 26. Ce texte précise de quelle manière une Hala’ha sera étudiée dans le monde futur. Il indique que l’on pourra alors comprendre l’existence matérielle en observant le monde spirituel.

A l’heure actuelle, nous n’avons pas le mérite qu’il en soit ainsi. Nous devons donc comprendre ce qui existe ici-bas et en déduire ce qui se trouve là-haut, considérer la matière et, à travers elle, se faire une idée de l’existence morale.

4. Matériellement, les villes de refuge étaient non seulement pour ceux qui tuaient par inadvertance, mais aussi pour ceux qui le faisaient intentionnellement. Ces derniers s’y rendaient également, jusqu’à ce que l’enquête soit menée, afin d’être protégés de ceux qui souhaiteraient se venger.

Et, il en est de même, spirituellement. Les paroles de la Torah protègent également celui qui tue intentionnellement, c’est-à-dire celui qui commet une faute délibérément.

Matériellement, les routes qui conduisaient vers les villes de refuge étaient larges et bien entretenues, afin que l’assassin puisse s’y rendre rapidement. De plus, un panneau se trouvait à chaque croisement, afin d’indiquer la bonne direction. En effet, il ne suffit pas que les routes soient larges. Il faut, en outre, que l’on sache où se diriger.

Et, il en est de même, spirituellement. Le chemin conduisant vers les paroles de la Torah est aisé et accessible à tous. D.ieu indique la direction que l’on doit prendre. En effet, chacun reçoit le libre arbitre, ainsi qu’il est dit : “ Vois, J’ai placé devant toi aujourd’hui la vie et le bien, la mort et le mal ”. En conséquence, celui qui ne sait pas où aller pourrait se détourner vers la gauche, choisir la mort et le mal.

En conséquence, D.ieu se dresse, avec un panneau indicateur, si l’on peut ainsi s’exprimer et Il s’exclame : “ Refuge, refuge ”. Il demande que l’on se dirige du côté droit, ainsi qu’il est dit : “ Et, tu choisiras la vie ”. En d’autres termes, “ le Saint béni soit-Il lui vient en aide ”.

Chacun reçoit le libre arbitre et peut aussi faire le mauvais choix, ce qu’à D.ieu ne plaise. D.ieu doit donc lui venir en aide et lui dire : “ Refuge, refuge ! Emprunte le chemin qui conduit vers la vie et le bien ! ”.

Rabbi Yo’hanan Ben Zakaï dit lui-même : “ Je ne sais pas vers quel chemin on me conduit ”. Combien plus en est-il ainsi pour tous les autres, en particulier ceux qui vivent dans une intense obscurité. Il est clair que ces derniers ne savent pas se diriger. D.ieu doit leur venir en aide et leur désigner le chemin qu’ils doivent emprunter.

5. L’homme souhaitant que D.ieu lui indique le bon chemin doit, à son tour, en faire de même. En effet, le Saint béni soit-Il agit “ mesure pour mesure ”.

En conséquence, il faut se rendre à la croisée des chemins et s’adresser, en cet endroit, aux Juifs qui ne savent pas comment se diriger, s’approcher d’eux et leur dire : “ Refuge, refuge ! Empruntez la voie de droite qui conduit vers le refuge. Là, vous serez protégés du vengeur, du Satan qui incite, ici-bas, puis s’en va accuser, là-haut. Ne prenez pas la voie de gauche, ce qu’à D.ieu ne plaise. Elle conduit vers l’enfer et la désolation. ”.

Cette obligation incombe à chacun. Tous doivent se tenir aux carrefours et crier : “ Refuge, refuge ! ”, indiquer la route que l’on doit emprunter. Certes, de la sorte, on restera, en permanence, dans ce croisement, c’est-à-dire dans un endroit où il y a aussi une voie de gauche. Mais, il ne faut pas s’en affecter. C’est uniquement de cette manière que l’on peut mener à bien la mission que l’on a reçue.

Rabbi Morde’haï le Juste, citant le Baal Chem Tov, dit : “ Une âme descend ici-bas et vit, pendant soixante dix ou quatre vingt ans, afin de rendre à son prochain un service matériel ou, plus encore, moral ”. Il est donc justifié de passer tout ce temps dans un carrefour, si l’on peut, grâce à cela, indiquer, au moins une fois à une personne, le chemin qui conduit vers le refuge de la Torah.

6. C’est donc de cette façon que D.ieu indique la voie conduisant vers la vie et le bien.

On doit, lorsque l’on parvient à un carrefour, considérer que l’on est soi-même un panneau et s’écrier: “ Refuge, refuge ”. On ne peut pas savoir si cet appel sera suivi d’effet. On ne sait même pas si quelqu’un l’entend. On peut parfois constater que personne n’est présent. Mais, l’on ne se préoccupera pas de tout cela. On aura uniquement conscience d’être un panneau indicateur, placé à la croisée des chemins afin d’orienter vers le refuge, de montrer le chemin qui permet de se préserver du mauvais penchant et du Satan.

De la sorte, on n’a peut-être rien accompli, mais, en tout état de cause, on s’est acquitté de la mission reçue. On s’est tenu à la place où l’on devait être et l’on a indiqué le chemin conduisant vers le refuge. Dès lors, D.ieu permet que l’on mette en pratique les termes du verset “ et tu choisiras la vie ”.

En pareil cas, D.ieu guide sur le chemin de la vie et du bien celui qui s’efforce de Le servir, même s’il ne mérite pas encore le titre de “ serviteur ”, car il n’a pas pleinement accompli ce que l’on attendait de lui et possède un mauvais penchant qu’il n’a pas encore affaibli, malgré ses efforts pour y parvenir. Ce mauvais penchant est donc resté identique ou peut-être même s’est-il renforcé par tout ce que cet homme boit et mange. Il peut donc faire le choix de la mort et du mal, mais le Saint béni soit-Il lui vient en aide et le protège de ceux qui entendent le faire trébucher.

7. Mon beau-père, le Rabbi, expliqua, une fois, ce qui distingue le Baal Chem Tov de tous les Grands de la partie révélée de la Torah, qui étaient ses contemporains. En effet, on venait étudier auprès de ces derniers, alors que le Baal Chem Tov et ses disciples n’attendaient pas qu’on vienne les voir. Ils se rendaient eux-mêmes dans les villes et les villages où les Juifs résidaient. Et, l’on trouve une explication, déjà imprimée par ailleurs, de l’Admour Hazaken et de l’Admour Haémtsahi, relative à cette distinction.

Ce qui vient d’être dit s’applique, de la même façon, aux villes de refuge, qui font l’objet de notre propos. Il existe, en effet, une différence entre leur définition par la partie révélée de la Torah et celle que donne la ‘Hassidout.

La partie révélée de la Torah explique qu’il y avait un poteau ou une pierre, sur laquelle il était inscrit: “ Refuge, refuge ”. Il est clair que ce poteau ne parlait pas. Néanmoins, l’homme qui passait devant lui et l’observait, pouvait, dans la mesure où il savait lire, déterminer le chemin qu’il devait emprunter.

Il en est de même, spirituellement. Quelqu’un peut quitter l’endroit qui est le sien et parvenir en un lieu qui se trouve être un carrefour. Là, il se tiendra parmi des Juifs pouvant s’orienter de différentes manières. Et, quelqu’un qui “ sait lire ” l’interrogera. Dès lors, il sera à même de lui indiquer comment se rendre vers le refuge.

Certes, un tel homme a fait don de sa propre personne en acceptant de se rendre dans ce carrefour. Mais, parvenu en cet endroit, il ne bougera plus. Il sera un poteau, inerte. Avant, on faisait remarquer qu’une montre a la possibilité d’avancer ou de retarder, sans quitter l’endroit où elle est posée.

La ‘Hassidout, par contre, interdit de rester inerte. Elle prône l’avancement, l’enthousiasme, l’ardeur et la chaleur. On ne peut attendre d’être interrogé. On doit déborder d’élan et d’entrain. Si l’on aperçoit quelqu’un que l’on pense pouvoir aider, on doit courir vers lui et lui indiquer comment se diriger vers le refuge.

Mon beau-père, le Rabbi, confia plus spécifiquement cette mission aux élèves de la Yechiva. Ceux-ci doivent voyager, quelques semaines par an et crier: “ Refuge, refuge ! Voici la voie qui conduit vers la vie et le bien ”. Ils doivent être des panneaux indicateurs, des panneaux vivants, mais non pétrifiés et inertes. Ils doivent se déplacer avec enthousiasme et montrer à chacun la route qui conduit vers le refuge.

8. La Guemara dit, et le Rambam tranche la Hala’ha en ce sens: “ Chacun doit considérer que lui-même et le monde entier se trouvent sur une balance en équilibre ”. Il faut se dire qu’il en est ainsi pour chacun et qu’en conséquence, l’action que l’on accomplira maintenant fera pencher la balance du côté du bien ou alors de l’autre côté. Bien plus, on doit penser qu’il en de même pour le monde, de sorte que l’action que l’on s’apprête à réaliser conditionne sa propre personne, les générations qui viendront et toutes celles qui ont précédé. L’impact d’une telle action s’exerce effectivement sur le monde entier.

Pendant les vacances d’été, les jeunes gens, élèves de la Yechiva, visitent les communautés afin d’observer la situation de la pratique juive, en général et de l’éducation, en particulier. Ils encouragent les jeunes et les moins jeunes, diffusent des livres et des brochures édités par le Merkaz Leïnyaneï ‘Hinou’h, organisme qui est à l’initiative de ces voyages. Ces jeunes assument également différentes missions, destinées à renforcer le Judaïsme et à promouvoir une bonne éducation.

Quand un jeune homme se rend à un carrefour, pour y indiquer de quelle manière les Juifs peuvent rapprocher leur cœur de leur Père Qui se trouve dans les cieux, il doit se dire que le monde entier, les générations passées et celles à venir se trouvent sur une balance en équilibre. Chaque action obtenue, de la part de son prochain, permet donc de faire pencher la balance du monde entier du côté du bien. En pareil cas, il ne sera pas un poteau inerte et immobile. Il s’emplira d’ardeur, courra passionnément en tout endroit où il pourra convaincre quelqu’un de bien agir. Et, de fait, la balance du monde penchera du côté du bien.

Ce jeune homme ira partout et, s’adressant à chaque Juif, il lui expliquera qu’il se trouve sur une balance en équilibre, quelle que soit la situation à laquelle il est confronté. Même s’il commet de graves transgressions, il lui est possible d’accéder à la Techouva. Dès lors, une action, un mouvement, un instant lui suffisent pour transformer sa situation, qui, aussitôt, deviendra positive.

Il lui dira, en outre, qu’une seule action suffit également pour que la balance penche du mauvais côté, ce qu’à D.ieu ne plaise. Le libre arbitre lui a été accordé et il peut donc faire le mauvais choix. Aussi doit-il être prudent, rechercher uniquement le bien et la vie. Et, cet élève lui montrera le chemin qui conduit vers l’accomplissement du Précepte: “ Et, tu choisiras la vie ”.

9. Certains pensent qu’ils n’accomplissent rien. En fait, on pourrait leur répondre que le résultat n’est pas déterminant.

Ainsi, la Hala’ha demande, à la veille de Pessa’h, de rechercher du ‘Hamets en tout endroit. Et, même si l’on n’en trouve pas, la bénédiction qui est alors récitée n’est pas inutile. Car, on s’est bien acquitté de son obligation, même si l’on n’a rien trouvé et, en apparence, rien accompli. La Mitsva, en pareil cas, est mise en pratique de manière irréprochable.

Certes, il n’y a pas de quoi être fier du résultat. On a pu veiller toute la nuit, ne pas étudier la Torah et ne pas dormir, se déplacer sans cesse dans tous les recoins de la maison, pour ne rien obtenir. Malgré cela, on s’est effectivement acquitté de son obligation.

Il en est de même pour la recherche du ‘Hamets moral. Certains élèves pensent qu’ils n’accomplissent rien. Ils ne se trouvent même pas dans une ville, mais uniquement au milieu d’une route, à la croisée des chemins, là où il est possible de se détourner vers la gauche, ce qu’à D.ieu ne plaise. Or, après tout cela, ils n’ont obtenu aucun résultat.

Il n’y a donc certes pas lieu de pavoiser. Pour autant, ils se sont acquittés de la mission qu’ils ont reçue et “ la récompense de la Mitsva est la Mitsva elle-même ”, c’est-à-dire la possibilité qu’elle offre de se lier à D.ieu.

10. Plus encore, un jeune homme se dira qu’il n’a rien accompli, qu’il est fatigué, qu’à son retour, on lui fera des reproches, que ses amis se moqueront de lui. Néanmoins, seule l’action compte.

Mais, par ailleurs, il doit également savoir qu’il a effectivement obtenu un résultat, mais n’en a pas conscience lui-même. Car, toute action a nécessairement un aboutissement. Comme l’a dit, à de nombreuses reprises, mon beau-père, le Rabbi, citant son père, “ il est un fait établi qu’un effort n’est jamais vain ”.

11. L’un des résultats obtenus est le suivant.

Celui qui va, en marchant ou en courant, mettre en pratique une telle mission, laquelle est une Mitsva, apportera l’élévation à toutes les pierres sur lesquelles il marche, purifiera l’atmosphère dans laquelle il évolue.

Mais, il ne voit pas tout cela et ce résultat ne figurera pas dans le bilan qui sera établi, ici-bas. Son souhait est que la mission qui lui a été confiée, celle de rapprocher les cœurs juifs de leur Père Qui se trouve dans les cieux, ait un aboutissement concret, qu’il puisse lui-même observer. Et, de fait, il en est bien ainsi.

Un Juif se trouve chez lui, à la maison et il observe, par la fenêtre, un jeune homme, barbu, qui passe dans la rue. Soudain, il se rappelle que son père avait la même apparence et que celui-ci lui disait:

“ Tous les matins, en te levant, tu dois dire le *Modé Ani* et, avant de te coucher, tu diras aussi le *Chema Israël* ”.

Dès lors, il se remémorera, mentalement ou oralement, le *Chema Israël*, le *Modé Ani* et il en sera ému.

Puis, un enfant rentrera à la maison et il racontera qu’il a rencontré un jeune homme barbu. Celui-ci vendait un magazine, dont le titre était “ Conversations avec les jeunes ”. Il voulait lui en donner un, mais l’enfant a refusé. Lorsqu’il rapporte tout cela à son père et à sa mère, il leur donne l’occasion de penser à leurs propres parents. Alors, en un seul instant...

12. Certes, on doit conserver la plus grande humilité en observant que ce que l’on a accompli n’apparaît pas à l’évidence. Si l’on en avait eu le mérite, on aurait pu, à n’en pas douter, obtenir des accomplissements plus tangibles, qui n’auraient pas été uniquement superficiels.

Pour autant, on ne peut pas dire que l’on n’ait rien obtenu. Le simple fait qu’un jeune homme barbu vienne encourager la pratique juive a nécessairement un effet, même s’il est seulement apparent.

13. Un des élèves de la Yechiva m’a raconté que le rabbin d’une communauté réformée assistait, une fois, à une réunion ‘hassidique. Il n’était certes pas un ‘Hassid. Mais, il fut satisfait de ce qu’il observa et décida de s’intéresser aux ‘Hassidim.

Ce rabbin est également un professeur ou un directeur d’école. Désireux de raconter de belles histoires aux élèves, afin de capter leur attention, il leur expliqua que certains Juifs s’appelaient des ‘Hassidim et il leur décrivit les pratiques de ces hommes. Ils étudient la Torah avant de prier et prolongent leur prière, leur rapporta-t-il. Ensuite, ils étudient de nouveau la Torah et c’est seulement à l’issue de cela qu’ils boivent du jus d’orange.

Les enfants écoutèrent et demandèrent à quelle époque avaient vécu les ‘Hassidim, s’ils se trouvaient encore en Europe. Il leur répondit qu’il y en avait également à l’époque actuelle, en Amérique. D’une seule bouche, les enfants répondirent qu’ils n’en croyaient pas un mot. Il était inconcevable que de telles personnes puissent vivre en Amérique!

Le rabbin chercha un moyen de prouver à ses élèves que ce qu’il racontait était vrai. Il se rappela qu’il connaissait un jeune ‘Hassid, précisément celui qui m’a raconté tout cela. Il se rendit chez lui, lui raconta ce qui s’était passé et lui demanda s’il pouvait venir à l’école. Il expliqua:

“ Tu n’auras rien à faire. Il suffit que l’on te voit. ”

Le jeune homme accepta.

Lorsque ce jeune homme, qui a une grande barbe, arriva à l’école, le rabbin dit aux enfants:

“ Vous rappelez-vous de ce que je vous avais dit, à propos des ‘Hassidim ? Vous ne m’aviez pas cru. Hé bien, regardez ! Le jeune homme qui nous rend visite aujourd’hui est un ‘Hassid. ”

Les enfants l’observèrent, lui demandèrent s’il était effectivement un ‘Hassid. Le jeune homme répondit par l’affirmative et les enfants lui posèrent alors de multiples questions sur les pratiques des ‘Hassidim. Puis, ils rentrèrent chez eux et, avec émerveillement, rapportèrent à leurs parents ce qu’ils avaient vu. Par la suite, ils posèrent des questions à leurs parents et l’on peut comprendre ce qui en résulta.

***L’éducation de l’Admour Haémtsahi***

*(Discours du Rabbi, 10 Chevat 5716-1956)*

1. Lors d’une réunion ‘hassidique qui eut lieu le 13 Tamouz 5692-1932, mon beau-père, le Rabbi, dont nous célébrons la Hilloula, parla de l’Admour Hazaken et il expliqua que son comportement, ici-bas, était à l’image de ce qui se passe là-haut. Bien plus, une telle situation ne résultait pas d’un effort, de sa part. Elle était naturelle et spontanée.

Lorsque l’Admour Hazaken rechercha un professeur pour son fils, l’Admour Haémtsahi, il appela un jeune homme et lui parla, en chantant, comme à son habitude. Et, le Rabbi chanta également en rapportant ce qu’il dit :

“ Tu as une Mitsva de subvenir aux besoins des membres de ta famille. J’ai moi-même une Mitsva d’enseigner la Torah à mon fils. Echangeons donc ces Mitsvot! ”

Ce jeune homme, qui, de toute évidence, était avisé, comprit qu’il ne devait pas se contenter du moyen d’assurer la subsistance de sa famille, mais qu’il lui fallait, en outre, demander quelque chose de plus. Il dit à l’Admour Hazaken :

“ Vous désirez me donner de quoi subvenir aux besoins de ma famille et vous savez précisément ce que sont ces besoins. En revanche, je dois moi-même savoir ce qu’il me faut enseigner à votre fils. ”

L’Admour Hazaken lui répondit :

“ Dans un premier temps, on enseigne l’alphabet à un enfant. Qu’est-ce qu’un *Alef* ? Une pointe vers le haut et une autre vers le bas, un *Youd* en haut et un *Youd* en bas, avec une barre de crainte de D.ieu au milieu. Voilà ce qu’est un *Alef*. ”

L’Admour Hazaken expliqua que le *Youd* d’en haut correspond à l’âme et le *Youd* d’en bas, au corps. La barre médiane, celle de la crainte de D.ieu, les réunit de sorte qu’ils ne forment qu’une seule et même entité.

2. Plusieurs textes ‘hassidiques donnent une définition précise du *Alef*. L’une de ces explications dit que le *Youd* d’en haut fait allusion à D.ieu, transcendant toutes les limites, de sorte que toute perception que l’on peut avoir de Lui n’est guère plus qu’un simple point, au même titre que la lettre *Youd*.

Le *Youd* d’en bas fait allusion au Juif tel qu’il se trouve dans ce monde. Celui-ci doit se lier au *Youd* d’en haut et, pour y parvenir, il lui faut parvenir à la soumission totale, à laquelle le *Youd* d’en bas fait également allusion.

Il est possible d’obtenir tout cela grâce à la barre médiane, celle de la crainte de D.ieu, de la pratique de la Torah et des Mitsvot, qui relient les Juifs au Saint béni soit-Il, ainsi qu’il est dit : “ Israël et le Saint béni soit-Il ne font qu’un, par l’intermédiaire de la Torah ”.

L’*Alef* correspond également au don de la Torah, puisqu’il est la première lettre des dix Commandements. Il introduit, en particulier, l’étude de la Torah d’un enfant juif. Plus tard, celui-ci s’introduira dans le monde et il en fera un Sanctuaire pour D.ieu.

Ayant commencé son étude par un *Alef*, cet enfant conservera, par la suite, son intégrité. Bien plus, il fera de ce monde un réceptacle pour la Divinité.

A propos du don de la Torah, réalisé au moyen d’un *Alef*, il est dit que l’on entendait la Parole divine, “ Je suis l’Eternel ton D.ieu ”, qui émanait de tous les points cardinaux à la fois. Il en est de même lorsque l’on introduit son étude par un *Alef*. On a alors la force d’entendre, en tout endroit et quelle que soit son occupation, “ Je suis l’Eternel ton D.ieu ”.

Le Rabbi nous a chargé d’illuminer tous les Juifs, de mettre en pratique le Précepte “ Aime les créatures et rapproche-les de la Torah ”. Il faut donc rejeter la conception selon laquelle la Torah doit être adaptée à l’époque. Bien au contraire, il appartient aux créatures de s’approcher d’elle. Même si celles-ci ne possèdent aucune qualité, elles doivent accepter la Torah telle qu’elle est, sans compromis, avec les commentaires des Sages et les propos de la ‘Hassidout, qui demandent de dépasser la ligne de la Loi.

Lorsque l’on transmet à quelqu’un une Torah intègre, sans compromis, on met en application les termes du verset : “ Si vous allez dans Mes Décrets ”. Dès lors, se réalise ce qui est dit par la suite, “ Je donnerai vos pluies en leur temps ” et l’on peut ainsi recevoir toutes les bénédictions, une vie de bonheur non seulement dans le monde futur, mais également dans ce monde.

# Lettre du Rabbi

Par la grâce de D.ieu,

16 Elloul 5711,

Brooklyn, New York(1),

Je vous salue et vous bénis,

Je fais réponse à votre lettre, dans laquelle vous m’interrogez sur l’extrait(2) de la causerie du Chabbat Mevar’him(3) Elloul, dans lequel il est dit qu’il y avait des villes de refuge partout où se trouvaient des Juifs, à la fois dans le désert et “ de l’autre côté du Jourdain, à l’extérieur d’Erets Israël ”. Vous me demandez si “ de l’autre côté du Jourdain ” et “ à l’extérieur d’Erets Israël ” doivent être lus séparément ou bien si les deux expressions désignent un seul et même endroit(4).

Voici ma réponse.

Vous constaterez que le texte, corrigé par mes soins, dit : “ ou dans le désert, ou bien en Erets Israël, ou encore de l’autre côté du Jourdain, à l’extérieur d’Erets Israël ”. Si “ à l’extérieur d’Erets Israël ” devait être lu indépendamment, il aurait fallu mettre un quatrième “ ou ”.

Je veux dire que l’autre côté du Jourdain est effectivement à l’extérieur d’Erets Israël. Vous consulterez, à ce propos, le Sifri, à la Parchat Masseï, le Rambam, début du chapitre 8 des lois du criminel et le Kessef Michné, à la même référence qui, selon une explication, interprète le Sifri comme faisant allusion à l’extérieur d’Erets Israël. C’est donc bien ainsi que l’on doit définir l’autre côté du Jourdain.

Dans votre lettre, vous vous interrogez sur le Sifri. Pourquoi a-t-il besoin d’inclure les villes qui se trouvaient de l’autre côté du Jourdain par une interprétation du verset, alors que celui-ci les mentionne nommément ? En fait, la Tossefta, au second chapitre du traité Makot, en déduit que si ces villes sont détruites, on pourra en construire d’autres. Il me semble que le Yerouchalmi donne la même explication, mais je ne dispose pas de son texte. De plus, s’il est impossible de reconstruire ces villes au même endroit, on peut le faire ailleurs. Et, l’on déduit de l’interprétation de ce verset qu’elles doivent, en tout état de cause, se trouver “ de l’autre côté du Jourdain ”.

**Notes**

(1) Cette lettre, éditée dans le septième tome des Iguerot Kodech en français, porte le numéro 1204.

(2) Voir, à ce sujet, les lettres n°1158 à 1161, 1164, 1171, 1172, 1175, 1178, 1179 et 1181, 1184, 1190, 1194 et 1196 à 1198 et 1200, dans les Iguerot Kodech en français.

(3) Qui bénit le mois suivant. Ce texte est imprimé, dans le présent volume, au chapitre consacré à la Parchat Choftim.

(4) Dans une version ultérieure de cet extrait, le Rabbi en précisa le texte pour tenir compte de cette remarque et il écrivit : “ et de l’autre côté du Jourdain, c’est-à-dire à l’extérieur d’Erets Israël ”..